

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00176 Numéro SIREN : 399 774 439 Nom ou dénomination : BAC AUDIT CONSEIL NANTES
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 23157

• Bilan au 31/08/2020

		ACTIF	PASSIF
		5 446 335 €	5 446 334 €
IMMOBILISATIONS	3 088 605 €		
STOCKS	2 088 €		
ACOMPTES VERSÉS	12 867 €		
CRÉANCES CLIENTS	687 885 €		
AUTRES CRÉANCES	412 779 €	435 099 €	CAPITAUX PROPRES
		117 €	
		5 264 €	DETTE FINANCIÈRE
			TRÉSORERIE NÉGATIVE
			ACOMPTES REÇUS
		513 516 €	DETTE FOURNISSEURS
TRÉSORERIE	1 242 111 €	625 740 €	AUTRES DETTES

FONDS DE ROULEMENT 1 213 092 €

EXCÉDENT EN F.R. 28 901 €

TRÉSORERIE 1 241 993 €

Carthage Confiance Le Directeur Général
2019/2020

• Bilan au 31/08/2019

		ACTIF	PASSIF
		5 319 148 €	5 319 148 €
IMMOBILISATIONS	3 084 775 €		
STOCKS	2 453 €		
CRÉANCES CLIENTS	765 884 €		
AUTRES CRÉANCES	379 449 €		
		503 922 €	DETTE FINANCIÈRE
		105 €	TRÉSORERIE NÉGATIVE
		1 926 €	ACOMPTES REÇUS
		356 416 €	DETTE FOURNISSEURS
TRÉSORERIE	1 086 587 €	578 248 €	AUTRES DETTES

FONDS DE ROULEMENT 1 297 678 €

BESOIN EN F.R. 211 196 €

TRÉSORERIE 1 086 482 €

pose au Greffe
04 OCT 2021
sous le N° 23157
RCS N° 955176

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Rèlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels informatiques	3	ans
Agencements et aménagements des constructions	8	à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3	à 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Mobilier5 à 10 ans

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières et des marchandises.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVALUTATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Informations générales complémentaires

Le régime fiscal de groupe a été adopté par la SAS BAC Audit Conseil NANTES (société mère) et les sociétés SAS BAC Audit Conseil CHATEAUBRIANT, la SARL OUEST PARTENAIRES CONSEIL et la SARL BAC Audit Conseil RENNES (sociétés filles), avec prise d'effet au 1er septembre 2005 pour les deux premières et le 1er septembre 2012 pour la société SARL BAC Audit Conseil RENNES.

Les sociétés filles supportent les charges d'impôt sur les sociétés calculées sur leur propre résultat comme en l'absence d'option pour le régime de groupe.

Les charges ou économies d'impôt résultant de la formation du groupe intégré sont inscrites dans les comptes de la société mère

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	24 654		2 160
Installations générales agencements aménagements divers	64 118		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	114 429		16 626
TOTAL	178 548		16 626
Autres participations	3 017 861		
Autres titres immobilisés	70		
Prêts, autres immobilisations financières	13 548		
TOTAL	3 031 479		
TOTAL GENERAL	3 234 681		18 786

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			26 814	26 814
Installations générales agencements aménagements divers			64 118	64 118
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 736	128 320	128 320
TOTAL		2 736	192 438	192 438
Autres participations		418	3 017 443	3 017 443
Autres titres immobilisés			70	70
Prêts, autres immobilisations financières			13 548	13 548
TOTAL		418	3 031 061	3 031 061
TOTAL GENERAL		3 154	3 250 313	3 250 313

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 885	663		24 548
Installations générales agencements aménagements divers	37 702	3 356		41 058
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 318	10 364	2 579	96 103
TOTAL	126 020	13 720	2 579	137 161
TOTAL GENERAL	149 906	14 382	2 579	161 709

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	663				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 356				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 364				
TOTAL	13 720				
TOTAL GENERAL	14 382				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	27 560				27 560
TOTAL	27 560				27 560

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 354	3 814	8 660		8 508
TOTAL	13 354	3 814	8 660		8 508
TOTAL GENERAL	40 914	3 814	8 660		36 068
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 814	8 660		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 548		13 548
Clients douteux ou litigieux	10 329	10 329	
Autres créances clients	686 529	686 529	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 811	1 811	
Taxe sur la valeur ajoutée	86 819	86 819	
Groupe et associés	269 389	269 389	
Charges constatées d'avance	54 760	54 760	
TOTAL	1 123 185	1 109 637	13 548

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	117	117		
Fournisseurs et comptes rattachés	513 516	513 516		
Personnel et comptes rattachés	33 470	33 470		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 669	37 669		
Impôts sur les bénéfices	40 656	40 656		
Taxe sur la valeur ajoutée	142 103	142 103		
Autres impôts taxes et assimilés	16 610	16 610		
Groupe et associés	435 099	435 099		
Autres dettes	15 046	15 046		
Produits constatés d'avance	340 650	340 650		
TOTAL	1 574 937	1 574 937		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	131 716			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 780			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	2 193.4200	1 003			1 003

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	277 717
Autres créances	657
Valeurs mobilières de placement	1 867
Total	280 241

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	117
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 666
Dettes fiscales et sociales	52 804
Autres dettes	8 053
Total	72 640

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54 760
Total	54 760
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	340 650
Total	340 650

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	3 017 443		
Créances clients et comptes rattachés	197 004		
Autres créances	269 389		
Emprunts et dettes financières diverses	25		
Autres dettes	6 529		

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	14
Total	15

Cl
(P)

7	1
---	---

V_d

E

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatées sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Toutes tranches d'âge		46 000
Engagement total		46 000

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.68 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel retenu est de 5% dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité est la table réglementaire INSEE 2012-2014

Le montant ainsi déterminé s'élève à 46 000 euros.

BAC AUDIT CONSEIL NANTES
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 euros
Siège social : 4 rue de la Galissonnière
44000 NANTES
399 774 439 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 29 JANVIER 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 706 716,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	706 716,51 euros
-------------------------------	-------------------------

A titre de dividendes aux associés	706 713,80 euros
Soit 704,60 euros par action	

L'excédent de	2,71 euros
---------------	------------

Sera affecté en totalité sur le compte « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi à 712 324,27 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 159 884,27 euros.

Il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 71 869 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué courant février 2021.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Distribution exceptionnelle du 20 janvier 2017 : 600 000 euros, soit 598 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 61 017 euros.

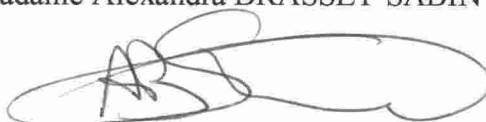
Exercice clos le 31 août 2017 : 637 857,85 euros, soit 635,95 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 64 866,90 euros.

Exercice clos le 31 août 2018 : 637 908 euros, soit 636 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 64 872 euros.

Exercice clos le 31 août 2019 : 718 649,50 euros, soit 716,50 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 73 083 euros.

Certifié conforme

La Présidente
Madame Alexandra BRASSET-SABIN





**commissaire
aux comptes**

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €

4 rue de la Galissonnière

44000 - NANTES

R.C.S. NANTES -399 774 439

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 août 2020



**commissaire
aux comptes**

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €

4 rue de la Galissonnière

44000 - NANTES

R.C.S. NANTES -399 774 439

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

S.A.S. BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de la société BAC AUDIT CONSEIL Nantes,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (19 pages). Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

S.A.S. BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 21 janvier 2021,



Cabinet VILAINE et Associés

Commissaire aux Comptes
Représenté par Grégoire BUNOT



Thomas BASTHISTE

Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BAC Audit Conseil NANTES

4 Rue de la Galissonniere

44000 NANTES

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

BAC Audit Conseil NANTES

4 Rue de la Galissonnière

44000 NANTES

02 40 20 21 91

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N-1 Comptes	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	26 814	24 548	2 266	769	1 497	194.78
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	192 438	137 161	55 277	52 527	2 750	5.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 017 443		3 017 443	3 017 861	418	0.01
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	70		70	70		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 548		13 548	13 548		
	Total II	3 250 313	161 709	3 088 605	3 084 775	3 829	0.12
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 088		2 088	2 453	365	14.89
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 867		12 867		12 867	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	696 858	8 508	688 350	767 014	78 664	10.26
	Autres créances	358 019		358 019	356 191	1 828	0.51
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	426 867		426 867	476 346	49 480	10.39
	Disponibilités	815 244		815 244	610 240	205 004	33.59
	Charges constatées d'avance (3)	54 760		54 760	23 516	31 244	132.86
	Total III	2 366 703	8 508	2 358 195	2 235 761	122 434	5.48
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 617 016	170 217	5 446 799	5 320 536	126 263	2.37

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2020	Exercice N-1 31/08/2019	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 200 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 200 000	2 200 000		
	Réserves				
	Réserve légale	220 000	220 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	712 322	712 282	40	0.01
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	706 717	718 689	11 973	1.67
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	27 560	27 560		
	Total I	3 866 598	3 878 531	11 933	0.31
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		135 050	135 050	100.00
	Concours bancaires courants	117	105	12	11.28
	Emprunts et dettes financières diverses	435 099	399 809	35 289	8.83
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 264	1 926	3 338	173.33
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513 516	356 674	156 842	43.97
	Dettes fiscales et sociales	270 508	227 752	42 757	18.77
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	15 046	11 938	3 108	26.03
	Produits constatés d'avance (1)	340 650	308 750	31 900	10.33
	Total IV	1 580 201	1 442 005	138 196	9.58
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 446 799	5 320 536	126 263	2.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an.

1 580 201 1 442 005

ANNEXE

*Cabinet Vitaine et Associés
Commissaire aux Comptes*
page

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	12
Liste des filiales et participations	13

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	13
-----------------------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 446 799 Euros
et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre
d'affaires est de 2 260 093 Euros et dégageant un bénéfice de 706 717 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes
annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables
généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général
(Règlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de
prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes
annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est
la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition
pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits
par l'entreprise.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de
douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et
escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour
mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de
mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas
rattachés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction
de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels informatiques	3	ans
Agencements et aménagements des constructions	8	à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3	à 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes

Mobilier5 à 10 ans

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières et des marchandises.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVALUTATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

*Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes*

Informations générales complémentaires

Le régime fiscal de groupe a été adopté par la SAS BAC Audit Conseil NANTES (société mère) et les sociétés SAS BAC Audit Conseil CHATEAUBRIANT, la SARL OUEST PARTENAIRES CONSEIL et la SARL BAC Audit Conseil RENNES (sociétés filles), avec prise d'effet au 1er septembre 2005 pour les deux premières et le 1er septembre 2012 pour la société SARL BAC Audit Conseil RENNES.

Les sociétés filles supportent les charges d'impôt sur les sociétés calculées sur leur propre résultat comme en l'absence d'option pour le régime de groupe.

Les charges ou économies d'impôt résultant de la formation du groupe intégré sont inscrites dans les comptes de la société mère

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 654		2 160
Installations générales agencements aménagements divers	64 118		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	114 429		16 626
TOTAL	178 548		16 626
Autres participations	3 017 861		
Autres titres immobilisés	70		
Prêts, autres immobilisations financières	13 548		
TOTAL	3 031 479		
TOTAL GENERAL	3 234 681		18 786

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			26 814	26 814
Installations générales agencements aménagements divers			64 118	64 118
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 736	128 320	128 320
TOTAL		2 736	192 438	192 438
Autres participations		418	3 017 443	3 017 443
Autres titres immobilisés			70	70
Prêts, autres immobilisations financières			13 548	13 548
TOTAL		418	3 031 061	3 031 061
TOTAL GENERAL		3 154	3 250 313	3 250 313

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 885	663		24 548
Installations générales agencements aménagements divers	37 702	3 356		41 058
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 318	10 364	2 579	96 103
TOTAL	126 020	13 720	2 579	137 161
TOTAL GENERAL	149 906	14 382	2 579	161 709

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	663				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 356				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 364				
TOTAL	13 720				
TOTAL GENERAL	14 382				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	27 560				27 560
TOTAL	27 560				27 560

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 354	3 814	8 660		8 508
TOTAL	13 354	3 814	8 660		8 508
TOTAL GENERAL	40 914	3 814	8 660		36 068
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 814	8 660		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

*Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes*

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 548		13 548
Clients douteux ou litigieux	10 329	10 329	
Autres créances clients	686 529	686 529	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 811	1 811	
Taxe sur la valeur ajoutée	86 819	86 819	
Groupe et associés	269 389	269 389	
Charges constatées d'avance	54 760	54 760	
TOTAL	1 123 185	1 109 637	13 548

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	117	117		
Fournisseurs et comptes rattachés	513 516	513 516		
Personnel et comptes rattachés	33 470	33 470		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 669	37 669		
Impôts sur les bénéfices	40 656	40 656		
Taxe sur la valeur ajoutée	142 103	142 103		
Autres impôts taxes et assimilés	16 610	16 610		
Groupe et associés	435 099	435 099		
Autres dettes	15 046	15 046		
Produits constatés d'avance	340 650	340 650		
TOTAL	1 574 937	1 574 937		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	131 716			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 780			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	2 193.4200	1 003			1 003

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	277 717
Autres créances	657
Valeurs mobilières de placement	1 867
Total	280 241

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

*Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes*

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	117
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 666
Dettes fiscales et sociales	52 804
Autres dettes	8 053
Total	72 640

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54 760
Total	54 760
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	340 650
Total	340 650

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

*Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes*

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	3 017 443		
Créances clients et comptes rattachés	197 004		
Autres créances	269 389		
Emprunts et dettes financières diverses	25		
Autres dettes	6 529		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	14
Total	15

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	354	338 917
Dont entreprises liées		337 692

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	852 838	145 868

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

*Cabinet Vitalne et Associés
Commissaire aux Comptes*

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatées sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Toutes tranches d'âge		46 000
Engagement total		46 000

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.68 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel retenu est de 5% dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité est la table réglementaire INSEE 2012-2014

Le montant ainsi déterminé s'élève à 46 000 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS BAC Audit Conseil NANTES
44000 NANTES

Page : 13

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% -SARL OUEST PARTENAIRES CONSE -SAS BAC Audit Conseil CHATEA -SARL BAC AUDIT CONSEIL RENNE - Participations détenues entre 10 et 50 %	7 500	20 241	100,00	17	17						
	160 000	1 219 573	99,95	2 138 292	2 138 292			2 406 805	13 105	16 808	
	80 000	165 867	99,88	879 134	879 134			845 243	244 408	299 910	
									359	20 974	
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession d'immobilisation	600	77560000
- Solde URSSAF N-1	1 953	77230000
Total	2 553	
Charges exceptionnelles		
- VNC sur immo mise au rebut/cession	575	
Total	575	



**commissaire
aux comptes**

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €

4 rue de la Galissonnière

44000 - NANTES

R.C.S. NANTES -399 774 439

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2020

S.A.S. BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue [ou : autorisée] au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Saint-Herblain, le 21 janvier 2021,



Cabinet VILAINE et Associés
Commissaire aux Comptes
Représenté par Grégoire BUNOT



Thomas BASTHISTE
Commissaire aux Comptes